SEMINAIRE :

D D A – Directive Distribution en Assurance

Objectifs pédagogiques	Moyens pédagogiques et techniques	Méthode d'évaluation des acquis
Informer les clients S'assurer de la cohérence et de la fiabilité des modalités de recueil des informations auprès des clients	- Format présentiel - Support de présentation PPT - Exploitation de textes juridiques	-Quizz de début et fin de formation identiques pour constater et analyser les acquis.

I- Définitions et Textes associés

1. Activités de distribution d'assurance
2. Immatriculation à l'ORIAS
3. Démarches auprès de l'ACPR pour exercer une activité de distribution
4. Intermédiaires d'assurance
   - ✓ *Courtiers d'assurances et de réassurance*
   - ✓ *Agents généraux d'assurance*
   - ✓ *Mandataires d'assurance*
   - ✓ *Mandataires d'intermédiaire*
5. Intermédiaires d'assurance à titre accessoire (IATA)
6. Cas spécifique des intermédiaires d'assurance européens
7. Les réseaux de distributeurs
8. Les comparateurs d'assurance
9. Les indicateurs d'affaires
10. Options de distribution hors du territoire français

II- Le marché de la distribution en assurance

1. Poids des différents canaux de distribution
2. Les principaux acteurs
3. Quelques éléments sur le marché européen

III- Enjeux clefs et objectifs de la DDA

1. Historique, calendrier et dates clefs de la DDA
2. Obligations auxquelles seront soumises les sociétés d'assurances
3. Acteurs et activités concernés
4. Standardisation des pratiques de distribution des produits
5. Amélioration des normes de conduite professionnelle
6. Renforcement de la protection des consommateurs
7. Promotion de la concurrence sur le marché de l'assurance
8. Révision 2021
9. Liens avec la RIS – Stratégie pour les investisseurs de détail – de 2023

IV- La gouvernance des produits

10. Périmètre d'application
11. Identification du marché cible
12. Revue des produits
13. Tests des produits

V- Conflits d'intérêt

14. Identification
15. Prévention
16. Traitement

Intervenante :

Sylvie MALECOT

Date - Horaires – Durée

Date : 07 et 08 octobre 2025
09h00 à 17h30 - 15.00 heures

Tarif :

1890.00 € net de taxes

Délai d'inscription à la formation :

Lundi 06 octobre 2025 - 15h00

Public :

Tout collaborateur de SGP et de son éco-système

Pré-requis :

Aucun

Contact / Inscription

Hervé SOUFFI

h.souffi@afg.asso.fr

VI- Gestion des rémunérations

17. Honoraires, rétrocessions, commissions
18. Entre assureur et distributeur
19. Entre assureur et gestionnaire d'actifs
20. Transparence sur la rémunération
21. Principes de subsidiarité et de proportionnalité de l'UE

VII- Mission de Conseil

22. Evaluation du caractère approprié et de l'adéquation d'un produit
23. Cohérence du contrat avec le recueil des exigences et besoins du client
24. Conseil automatisé
25. Traçabilité et recommandation personnalisée

VIII- Enjeux RH

26. Professionnalisation
27. Honorabilité
28. Obligation de formation continue

IX- Vers une meilleure prise en compte des risques environnementaux

1. Parallèle dans les process Solvabilité II et DDA
2. Notion nouvelle de « risques de durabilité »
3. Horizon de prise en compte du risque
4. Préférences environnementales des consommateurs
5. Mandat du superviseur enrichi

X- Conclusions

1. Premières évaluations des effets de la DDA
2. Prochaines étapes

FP DDA 06/25